

COMITE SYNDICAL

Séance du 03 juin 2026

Délibération n°2026.06.01 : INSTALLATION DES NOUVEAUX DELEGUES SYNDICAUX

Date de convocation : 20 mai 2026

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Julien DELALANDRE, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Christophe BASTIANELLI, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Michel DEZELLUS, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Sylvain BONENFANT, Département de l'Eure, titulaire
- Cyriaque LETHUILLIER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Bastien CORITON, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

Pouvoirs :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Sylvain BONENFANT, Département de l'Eure, pouvoir à Michel DEZELLUS
- Bastien CORITON, Caux Seine Agglomération, pouvoir à Michel DEZELLUS
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pouvoir à Christophe BASTIANELLI
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, pouvoir à Christophe BASTIANELLI

Secrétaire de séance : Jean-Marie ROYER

Carte : Compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	13	0	0	13
Voix	41	21	40	0	0	40

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations
de la vallée de la Seine Normandie

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin
CS 56 101 – 76 100 ROUEN Cedex

02 79 18 22 30
contact@smgsn.fr



Exposé des motifs

Le Président indique que l'article 8.1 des statuts du syndicat stipule que « *chaque délégué est désigné pour la durée de son mandat au sein de la collectivité qu'il représente* ».

Ainsi, suite aux élections municipales et communautaires, les EPCI ont procédé à la désignation de leurs représentants au sein des différentes structures dont ils sont membres. Le renouvellement des délégués départementaux interviendra à l'issue des élections départementales prévues en 2028.

Pour mémoire, chaque collectivité membre du syndicat est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant disposant d'un nombre de voix proportionnel à la population de leur collectivité.

Considérant la désignation de nouveaux délégués représentant les EPCI, il convient d'acter la recomposition du comité syndical.

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- le Code général des collectivités territoriales,
- l'arrêté préfectoral de création du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande du 18 décembre 2019,
- les statuts du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,
- la délibération n° C2026_0223 du 04 mai 2026 de la Métropole Rouen Normandie procédant à la désignation de ses représentants,
- la délibération n° DELB-20260177 du 12 mai 2026 de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole procédant à la désignation de ses représentants,
- la délibération n° 2026-73 du 30 avril 2026 de la Communauté d'Agglomération Seine Eure procédant à la désignation de ses représentants,
- la délibération n° CC/26-82 du 30 avril 2026 de Seine Normandie Agglomération procédant à la désignation de ses représentants,
- la délibération n° D.93/04-26 du 28 avril 2026 de Caux Seine Agglomération procédant à la désignation de ses représentants,
- la délibération n°CC-079-2026 du 29 avril 2026 de la Communauté de Communes Roumois Seine procédant à la désignation de ses représentants,
- la délibération n°0074-2026 du 27 avril 2026 de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle procédant à la désignation de ses représentants,
- la délibération n° 73-C2804026 du 28 avril 2026 de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville procédant à la désignation de ses représentants,

après en avoir délibéré,

PREND ACTE

de l'installation des délégués titulaires et suppléants suivants, issus des EPCI :

Collectivités	Nombre de voix de la structure	Délégués	Qualité de membre
Conseil départemental de la Seine Maritime	34	Julien DEMAZURE	Titulaire
		Cécile SINEAU-PATRY	Titulaire
		Alain BAZILLE	Titulaire
		Frédéric MARCHE	Suppléant
Conseil départemental de l'Eure	16	Sylvain BONENFANT	Titulaire
		Gérard CHERON	Suppléant
Métropole Rouen Normandie	21	Hugo LANGLOIS	Titulaire
		Julien DELALANDRE	Titulaire
		Jean-Marie ROYER	Titulaire
		Frédéric PAYET	Suppléant
Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole	12	Cyriaque LETHUILLIER	Titulaire
		Martial GALOPIN	Suppléant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	5	Bernard LEROY	Titulaire
		François VIGOR	Suppléant
Seine Normandie Agglomération	4	Christophe BASTIANELLI	Titulaire
		Christian LEPROVOST	Suppléant
Caux Seine Agglo	3	Bastien CORITON	Titulaire
		Virginie LUTROT	Suppléante
Communauté de Communes Roumois Seine	2	Michel DEZELLUS	Titulaire
		Chrysis DORANGE	Suppléante
CC Pont-Audemer, Val de Risle	1	Philippe MARIE	Titulaire
		Carine BOQUET	Suppléante
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	1	Jean-François BERNARD	Titulaire
		Jacques CONTASSOT	Suppléant

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE

